

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021

Madame, Monsieur,
Chers membres,

Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'administration de la CODEF a convoqué une première fois son Assemblée générale extraordinaire et son Assemblée générale ordinaire. Celles-ci se sont tenues le 21 décembre 2020 dès 11h au siège social à Blegny. 42 membres à l'Assemblée générale extraordinaire et 118 membres à l'Assemblée générale ordinaire ont donné valablement procuration et ont voté, c'est-à-dire un nombre inférieur aux quorums nécessaires. Dans ces conditions, les assemblées n'ont pas valablement délibéré.



LA CODEF VOUS INVITE À SES
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EX-
TRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
LE 15 FÉVRIER 2021 !

Vous êtes donc invité(e) à participer à la seconde Assemblée générale extraordinaire et à la seconde Assemblée générale ordinaire qui se tiendront le 15 février 2021 **en non présentiel suivant le système de procuration et de vote par correspondance**, et ce, en raison de la crise sanitaire et compte tenu des mesures actuellement en vigueur interdisant les rassemblements de personnes.

Dès lors, ces deux Assemblées générales de la CODEF se tiendront exceptionnellement à huis clos, sans que les membres ne soient présents physiquement.

Ces deux Assemblées générales ne pourront pas se tenir par visioconférence pour des raisons techniques et réglementaires. En effet, il n'est pas possible de réunir 470 personnes par visioconférence en respectant les conditions requises par *la Loi du 20 décembre 2020 portant des dispositions diverses temporaires et structurelles en matière de justice dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19* (le moyen de communication électronique mis à disposition par l'ASBL doit : 1° permettre le contrôle de la qualité et de l'identité de chaque participant 2° garantir la participation des membres aux débats de manière directe, simultanée et continue 3° permettre aux membres de poser des questions et d'exercer leur droit de vote simultanément).

Toutefois, nos statuts vous permettent de vous faire représenter par procuration. Les administrateurs de la CODEF seront les porteurs de vos procurations et de vos votes.

Nous insistons sur l'importance qu'à votre voix au sein de l'Assemblée générale de la CODEF et nous vous invitons à l'exprimer en nous faisant parvenir vos bulletins de vote.

Les ordres du jour sont similaires à ceux mentionnés lors des premières convocations. Néanmoins, nous y avons ajouté l'approbation des PV des différentes AG qui se sont tenues.

[Convocation aux AG extraordinaire et ordinaire de la CODEF \(15-01-21\)](#)

Ces documents sont disponibles sur le [site de la CODEF](#) dans l'onglet "Documentation" - "Assemblée générale" (accès réservé aux membres)

Les membres pourront poser leurs questions via les formulaires qui doivent être envoyés par courrier ou par mail à codef@codef.be 5 jours avant la tenue de l'AG, soit le 10 février 2021 au plus tard.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, Chers membres, nos salutations distinguées.

Henri Rousseau, Président – Ghislain Weickmans, Vice-Président – Richard Manfroy, Vice-Président – Jean-Marie Smets, Trésorier